

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU MARECHAL LECLERC**

**SOLLICITATION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES A LA SÉCURISATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES EN AGGLOMÉRATION (ASFDA)**

**DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE PRISE EN APPLICATION DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DE COMPÉTENCES**

Le Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 modifiée les 7 Septembre et 16 Novembre 2020 portant délégation d'attributions de compétences du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Le principe des travaux d'aménagement de sécurité Rue du Maréchal Leclerc est adopté par l'inscription des crédits au budget.

**Article 2 :** Une subvention du département est sollicitée au titre du dispositif d'aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération (ASFDA) pour un montant de 25 000,00 €.

**Article 3 :** Le coût estimatif de l'opération s'élève à 140 258,00€ HT, avec comme plan de financement prévisionnel :

Critères	Catégorie de travaux	Montant estimatif HT des travaux de sécurisation	Taux de subvention	Plafond HT	Montant sollicité
Réaménagement de l'espace public, mise aux normes de l'accessibilité aux abords de la Maison Médicale	J	129 631,80 € HT	75 %	20 000,00 €	20 000,00 €
Mise en accessibilité de 3 passages pour piétons	F	10 626,20 € HT	50 %	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL		140 258,00€ HT			25 000,00€

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le 05/05/2023

ID : 059-215901398-20230420-DEC\_ASFDA2023-DE

La part de la Ville de Caudry s'élèvera à 115 258,00 € HT

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application de la présente décision.

Fait à CAUDRY, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Conseiller Départemental,  
  
Frédéric BRICOUT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEC\_ASRDA2023**  
Objet : **Décision de Monsieur le Maire prise en application de ses délégations d'attributions des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 - ASRA - RUE DU MARECHAL LECLERC**

Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-04-20 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.5 - Subventions  
Identifiant unique : 059-215901398-20230420-DEC\_ASRDA2023-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215901398-20230420-DEC_ASRDA2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	982 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : ASRDA _ RUE DU MARECHAL LECLERC.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20230420-DEC_ASRDA2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	515.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 mai 2023 à 15h26min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mai 2023 à 15h26min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mai 2023 à 15h28min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mai 2023 à 15h28min09s	Reçu par le MI le 2023-05-05